

FICHE FORMATION

CONDUITE DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) CACES® R486 et autorisations de conduite catégories famille A et B

Public concerné :

Toute personne, expérimentée ou débutante, âgée de plus de 18 ans, amenée à mettre en œuvre des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) de la ou des catégories concernées.

*Prérequis : Aucune connaissance particulière nécessaire,
Etre apte médicalement et être âgé de plus de 18 ans,
Etre en mesure de comprendre des consignes de sécurité.*

Personne en situation de handicap : Toute personne ayant un handicap de quelque nature que ce soit, fera l'objet d'un entretien préalable afin de savoir s'il est possible de mettre en place un ou des aménagements pour qu'il puisse suivre la formation.

Durée de la formation : 2 à 4 jours pour formation initiale, de 1 à 3 jours pour recyclage, soit de 7 à 28 heures.

Nombre minimal et maximal de stagiaires pour la session considérée : 1 minimum, 8 maximum.

Tarif - lieu de stage - délais d'accès :

- Tarif Inter-entreprises : A partir de 200 € HT par jour et par personne (A partir d'une famille)
- Tarif Intra entreprise : A partir de 700 € HT par jour
- Lieux en Inter-entreprises : Saint Jean
- Dates : voir planning de nos stages Inter
- Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

Profil de l'intervenant : Formateur salarié de NJ Formations ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Les différentes catégories :

- **1A : Plate-forme à élévation verticale**, utilisée en poste fixe, déplacements en position repliée, utilisation des stabilisateurs
- **1B: Plate-forme à élévation multi directionnelle**, utilisée en poste fixe, déplacements en position repliée, utilisation des stabilisateurs
- **3A : Plate-forme à élévation verticale**, utilisée en continu, déplacements possible en position haute, commandes depuis la plate-forme
- **3B : Plate-forme à élévation multi directionnelle**, utilisée en continu, déplacements possible en position haute, commandes depuis la plate-forme

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire doit :

- connaître la recommandation R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP,
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, de la ou des PEMP concernées,
- être capable d'effectuer, à la prise de poste, l'examen d'adaptation et de positionnement de la PEMP,
- être capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique,
- être capable de mettre en œuvre la PEMP et d'effectuer des tâches sur des emplacements de travail variés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- obtenir son **CACES®** ou son attestation de réussite à la formation, dans la ou les catégories concernées.

FICHE FORMATION

CONDUITE DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) CACES® R486 et autorisations de conduite catégories famille A et B

Méthodologie pédagogique :

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films,
- Support de cours, sous forme de livrets ou de mémentos,
- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des PEMP concernées,
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires.

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices,
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel **CACES®** ou la recommandation CNAMTS R 486 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués.
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel **CACES®** ou la recommandation CNAMTS R 486 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués.

Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation.

Formalisation du résultat de la formation :

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation,
- Envoi d'un titre **CACES®** et/ou d'une attestation de réussite à la formation pour chacun des stagiaires reçu aux épreuves.

Contenu pédagogique :

Théorie

- Les responsabilités du conducteur de PEMP - L 203-31/12/91,
- Les différentes PEMP utilisées dans l'entreprise (classification, principaux organes, sources d'énergie, vérifications obligatoires, conditions d'utilisation, ...)
- Les règles et les consignes
 - ❖ de circulation dans l'entreprise (à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments) sur les chantiers et la voie publique,
 - ❖ de stabilisation,
 - ❖ de levage à différentes hauteurs de descente,
 - ❖ de sécurité.

Pratique

- Les vérifications de la PEMP,
- La prise de poste,
- Reconnaissance du parcours - sol, encombrement, danger aérien – vent,
- Des évolutions en marche avant et arrière, stabilisation, montée, descente,
- La fin de poste.

